

de 1971. Lors de l'assemblée annuelle de la George Weston Limited le 25 mai 1972, le président a prédit que les guerres de prix et autres luttes entre les chaînes de supermarchés dans le commerce de l'alimentation ne sont pas près de cesser. Il aurait déclaré:

... ces jours de lutte dans cette industrie particulière dureront probablement longtemps encore ...

... je vous le dis et sérieusement que, dans les supermarchés, la lutte durera longtemps encore.

Je voudrais maintenant examiner de près le comportement des prix des aliments. Cela me paraît important, car la confusion semble régner à ce sujet. Statistique Canada mesure chaque mois le prix des aliments en calculant l'indice des prix à la consommation. Le plus récent de ces indices date d'avril 1972. Nous avons des chiffres correspondants pour un grand nombre d'années.

Si on considère dans une juste perspective historique les plus récents changements intervenus dans l'élément de l'indice des prix à la consommation qui correspond au prix des aliments, on ne peut s'empêcher de constater l'extrême instabilité du mouvement de celui-ci d'un mois à l'autre. En 1971, nous avons enregistré des augmentations mensuelles atteignant 2.2 p. 100 et des diminutions mensuelles allant jusqu'à 1.6 p. 100. On ne peut pas juger de la tendance des prix des aliments sur la foi de variations mensuelles prises séparément.

M. Benjamin: Et annuelles?

L'hon. M. Mahoney: J'y viendrai. Notre situation n'est pas unique dans ce domaine. Les prix des aliments accusent aussi aux États-Unis des variations considérables d'un mois à l'autre.

Lorsqu'on examine l'évolution passée des prix des aliments au Canada, on ne peut s'empêcher de remarquer aussi les constantes saisonnières qui s'en dégagent. Au cours du mois le plus récent au sujet duquel on possède ces renseignements, soit le mois d'avril, cet indice a augmenté de 0.9 p. 100. C'est à peu près la moyenne des augmentations enregistrées pour le même mois depuis quatre ans. Il arrive que, dans le cycle suivi par le prix de différents aliments, l'indice augmente normalement en avril et il ne faut pas s'en étonner. En septembre dernier, l'indice des prix des aliments a diminué de 1.6 p. 100, mais il s'agissait encore d'une variation saisonnière. Depuis quatre ans, cet indice diminue en moyenne de quelque 1 1/4 p. 100 en septembre. Étant donné que le prix des denrées alimentaires varie chaque mois et chaque saison, il faut être extrêmement prudent lorsqu'on cherche à déterminer la tendance des prix des denrées alimentaires en se basant sur des données de chaque mois. Il faut regarder l'indice des prix des denrées alimentaires dans une perspective plus étendue.

• (1700)

Existe-t-il une meilleure façon de les étudier? D'habitude, le changement proportionnel par rapport au même mois de l'année précédente, fournit une bonne comparaison et élimine les problèmes dont j'ai parlé. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Entre août et décembre 1970, période où les supermarchés se livraient une guerre des prix, le prix des denrées alimentaires a baissé en vaille au Canada: l'indice des prix des denrées alimentaires a baissé de 4.8 p. 100 en quatre mois seulement, soit un taux annuel de 15 p. 100.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, pourrions-nous connaître l'auteur de ce discours?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Mahoney: Cette guerre des prix a fait que ces derniers étaient très bas à la fin de 1970, mais ils ne sont pas remontés aux taux du milieu de 1970 du jour au lendemain. En avril 1971, l'indice des prix des denrées alimentaires était encore beaucoup plus bas que l'année précédente. On sentait encore les effets de facteurs particuliers insoutenables et d'autres augmentations allaient se produire, et c'est ce qui est arrivé. A cause de la situation de l'année dernière, la variation procentuelle annuelle des prix courants des denrées alimentaires peut être un indice trompeur de la tendance dans ce domaine.

Quels sont les faits? Puisque le prix des denrées alimentaires a augmenté de 7.1 p. 100 depuis douze mois, si l'on remonte à avril 1970, l'augmentation a été de 5.2 p. 100—le taux d'augmentation annuel moyen au cours des 24 derniers mois étant de seulement 2.6 p. 100. Il s'agit là d'une augmentation des prix des denrées alimentaires inférieure d'un point de pourcentage entier au taux annuel moyen enregistré au cours des cinq dernières années de la dernière décennie. Si nous la considérons dans sa vraie perspective, afin de ne pas être induits en erreur par la fluctuation mensuelle du prix de la nourriture, les changements cycliques saisonniers des prix de la nourriture, ou par les effets particuliers sur le prix de la nourriture de la guerre des prix dans les supermarchés, nous constatons que, pour ce qui est du prix de la nourriture, la tendance moyenne a été meilleure au cours des deux dernières années que depuis longtemps.

Le consommateur consacrant une bonne partie de son dollar à l'achat de nourriture, tous les Canadiens ont bénéficié depuis deux ans d'indices moyens inférieurs de l'augmentation des prix de la nourriture. En effet, depuis deux ans, le revenu libre d'impôt des Canadiens a augmenté en moyenne de 9 p. 100 environ par année. Compte tenu de ce que l'augmentation moyenne du prix de la nourriture n'a été que de 2.6 p. 100 depuis deux ans, le niveau de vie du Canadien moyen s'est donc considérablement amélioré.

Enfin, il ne faudrait pas appuyer cette motion. Les membres de l'opposition qui en proposent de semblables ne cessent de vaciller entre deux positions intenables. Lorsque la guerre des prix fait rage, que les prix et les profits sont bas, ils nous conjurent de faire augmenter les prix afin d'aider les petits épiciers indépendants dont le gagne-pain est menacé. Puis, dès que la situation se stabilise, que les prix et les profits augmentent, ils réclament à grands cris une baisse de prix dans l'intérêt du consommateur. Naturellement, dans leur inconscience ils écoutent quiconque se trouve lésé par les conditions en cours et ils font des réclamations en essayant de ménager la chèvre et le chou.

Quant au gouvernement, il demande sérieusement à toutes les sociétés et à tous les particuliers qui s'adonnent à la production et à la distribution d'aliments pour la consommation domestique de faire tout leur possible pour devenir plus compétents, pour réduire les prix et pour assurer les nécessités de la vie au consommateur au coût le moins élevé possible. Nous ne nous attendons pas qu'ils renoncent à leurs profits légitimes. S'ils en réalisent en observant la loi et surtout s'ils en font dans un esprit de concurrence éclairée, personne ne s'inquiétera de la structure industrielle. Si l'organisation la plus efficace de l'industrie l'exige, les magasins d'alimentation à multiples filiales pourront continuer de vivre et de prospérer sans intervention gouvernementale, en vertu de notre régime de libre entreprise. Nous leur demandons de mettre tout